

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2023

Présents : Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER-MOUGIN, Sébastien FANI, Amaury FARGES, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEBVRE, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO, Mélanie ZIZZO.

Excusés : Estelle HIDALGO (pouvoir à Aurélia TRUNFIO), Yvan JAYET dit LARAFFE.

Mélanie ZIZZO, arrivée à 20h25, ne prend pas part aux délibérations.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

Michèle LAMBERT est désignée secrétaire de séance.

1. Instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Maire rappelle que ce point a fait l'objet d'une délibération lors d'un précédent conseil. Or, à la suite de la parution du décret concernant l'application de cette mesure dans la fonction publique territoriale, celle-ci ne pouvait entrer en vigueur qu'après saisine du comité technique territorial. Le comité technique a rendu un avis favorable lors de sa séance du 16 Novembre 2023.

Il convient donc de retirer la précédente délibération et de délibérer de nouveau.

Il est de nouveau proposé d'approuver l'instauration de cette prime, et de la fixer au montant maximum, soit 800 € / équivalent temps plein pour tous les revenus inférieurs à 23 700 € bruts par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents (9 voix) d'approuver la mise en place de cette prime, et d'autoriser le Maire à en prévoir le versement en totalité sur le mois de janvier.

2. Adhésion à la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant.

Le Maire explique que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a proposé le renouvellement des conventions d'adhésion à son service de secrétariat de mairie itinérant.

Pour rappel, ce service permet aux collectivités membres de faire appel à des agents territoriaux employés par le centre de gestion pouvant pallier à l'absence temporaire de la secrétaire de mairie.

Ce service peut apporter une solution dans un contexte de forte pénurie des secrétaires de mairie. Il est donc proposé d'y adhérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des présents (9 voix) l'adhésion au service de secrétariat de mairie itinérant et autorise le maire à signer la convention correspondante.

3. Adhésion au service intérim du CDG de la Savoie

Le maire explique que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie propose également d'adhérer à son service intérim : il s'agit d'un service employant des agents pouvant répondre à des besoins courts de la collectivité pour pallier à des absences de courte durée de ses agents. Il est proposé d'y adhérer également.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des présents (9 voix) l'adhésion au service intérim et autorise le maire à signer la convention correspondante.

4. Subvention voyages scolaires collège de Culoz.

Le Maire rappelle qu'il a sollicité l'avis des membres du conseil sur ce sujet pour avoir un premier avis avant délibération du conseil.

L'association des parents d'élèves du collège Henry Dunant de Culoz a sollicité les communes pour voir dans quelle mesure celles-ci pourraient aider financièrement les familles concernées par l'organisation de voyages scolaires linguistiques. Pour rappel, les lois de décentralisation ont réparti la compétence en matière de gestion des établissements scolaires entre communes, départements et régions (communes = écoles maternelles et primaires, départements = collèges, régions = lycées). Rien n'empêche en revanche à une commune de verser, par le biais d'une subvention aux parents d'élèves ou au foyer socio-éducatif, une participation aux voyages scolaires des collèges.

La Commune de Vions comme les communes chautagnardes voisines, a régulièrement versé des participations de ce type (autour de 40 € par enfant). Par la suite, le contexte des années ayant suivi les attentats de 2015 et la période Covid a largement mis un frein à l'organisation de voyages scolaires, et l'habitude de solliciter les communes a été perdue.

Il est donc proposé d'apporter une aide, limitée, pour les enfants concernés, à hauteur de 50 € par enfant. L'association des parents d'élève transmis la liste des enfants concernés. Un certain nombre d'entre d'eux étant en résidence alternée entre Vions et une autre commune, il est proposé dans ces cas précis de verser la moitié, soit 25.

Voyage en Espagne =

1 enfant vivant à Vions à plein temps, 2 enfants vivant à Vions de manière alternée = participation communale de 100 €,

Voyage en Italie =

5 enfants vivant à Vions à plein temps, 3 enfants vivant à Vions de manière alternée = participation communale de 325 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents (9 voix) de verser une subvention de 425 € maximum à l'association des parents d'élèves du collège de Culoz. Le montant correspondant sera inscrit au compte 65748 du budget.

5. Procédure biens sans maître

Le Maire explique que lors du précédent mandat, le conseil avait délibéré pour céder la parcelle B 333 (ancien four de Panillon) à Amaury FARGES, en récupérant les pierres du four démonté. Des démarches ont été entamées auprès du notaire. Or, cette parcelle ne peut pas être cédée par la commune, ne lui appartenant pas formellement.

Le propriétaire officiel est « Section de Panillon », correspondant sans doute à l'histoire de ce four de village qui n'était pas communal mais était commun aux habitants du village.

De fait, aujourd'hui, il s'agit d'une parcelle dite sans maître, pouvant être récupérée par la commune (et donc ensuite cédée), à l'issue d'une procédure encadrée par les articles L. 1123-1 à 4 et L 2222-20 du CGCT et 539 et 713 du Code civil.

Le service des impôts fonciers a été préalablement saisi afin de vérifier qu'aucune taxe foncière n'avait été acquittée sur cette parcelle ces 5 dernières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité (8 voix, Amaury FARGES ne prenant pas part au vote) :

- ***De lancer une procédure d'acquisition de biens sans maître pour la parcelle B 333,***
- ***D'autoriser le Maire à effectuer la démarche correspondante.***

Conformément à la procédure, la CCID du mois de mars sera saisie pour avis.

6. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

		BUDGET 2023	PLAFOND 25%	PROPOSITION
2031	Frais d'études	20000	5000	5000
	TOTAL CHAPITRE 20	20000	5000	5000
2128	Autres agencements	150000	37500	37500
2131	Bâtiments publics	75000	18750	18750
2151	Réseaux de voirie	50000	12500	12500
2152	Installations de voirie	220000	55000	55000
21538	Autres réseaux	95062	23765,5	23765,5
2158	Autre matériel et outillage	4000	1000	1000
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5000	1250	1250
	TOTAL CHAPITRE 21	599062	149765,5	149765,5
238	Avances	15000	3750	0
	TOTAL CHAPITRE 23	15000	3750	0

Il est rappelé que les dépenses d'investissement ne sont possibles avant le vote du budget qu'à condition que des crédits aient été ouverts, dans la limite de 25% du budget précédent. Il est précisé que les crédits ouverts devront automatiquement être inscrits au BP 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents (9 voix) d'approuver les propositions ci-dessus et d'ouvrir des crédits tel que proposé avant le vote du budget.

7. Adhésion convention cantine garderie année 2023/2024

La Commune de Chanaz a adressé un projet de convention qui permettrait de régler les montants dus par la commune de Vions concernant la cantine / garderie. Ce projet ne comprend pas tous les éléments convenus lors de la dernière réunion entre les deux communes. Il permettra cependant de solder les encours. Il conviendra de prévoir un avenant pour compléter cette convention. D'autre part, il est précisé qu'elle ne concerne que la cantine et la garderie. Il conviendra d'établir une autre convention pour la prise en charge de l'ATSEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la convention avec la commune de Chanaz et d'autoriser le maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Retour sur commissions**

→ Retour sur le conseil d'exploitation Assainissement par Sébastien FANI. Crainte d'une poursuite de la hausse des tarifs d'assainissement dans les années à venir. Pour rappel, la Commune de Vions se situe dans la fourchette hausse des tarifs pratiqués, qui doivent être harmonisés sur l'ensemble des communes de Grand Lac au cours des prochaines années.

→ Michèle LAMBERT et Christine BERGER-MOUGIN ont participé au comité syndical du Syndicat intercommunal. Le programme de la micro-folie se poursuit avec le premier déploiement sur les communes de Chautagne.

- **Point sur les travaux**

Bonne avancée du chantier route malgré des conditions météorologiques très mauvaises. Le chantier sera mis en pause à partir du 20 décembre jusqu'au 8 janvier. Une fermeture totale de la route est toujours prévue en fin de chantier sur une nuit pour réalisation des enrobés (une communication auprès des habitants du village sera faite en amont pour permettre à chacun d'anticiper).

- **Retour sur la permanence élus du 2 décembre**

Visite d'habitants de la Muraille concernant un problème de leur alimentation en eau potable : forte usure de filtre liée à une forte présence de manganèse.

Contact à prendre avec Grand Lac pour voir si problématique particulière sur le secteur et voir où en est le projet de filtrage dès Chanaz.

- **Retour sur gouter intergénérationnel**

Affluence relativement faible mais bonne réussite de l'évènement, qui semble avoir été apprécié par les participants. Le Maire remercie tous ceux qui ont aidé à la réalisation de cet évènement ; adjointes, conseillers, secrétaire de mairie et agent technique, ainsi que l'enseignante et l'AESH de l'école.

- **Retour sur l'épisode de crue**

→PCS déclenché le Mardi 12/12 et levée le Lundi 18/12.

Pour tirer le bilan et améliorer la gestion de crise, il sera nécessaire d'agir sur plusieurs volets :

- Mise à jour rapide du PCS mis à jour selon modèle fourni par le SHR (d'ici nouvelle rencontre PCS début mars),
- Entraînement à prévoir de ce PCS.
- Mobilisation de nos partenaires : Grand Lac (compétence GEMAPI), SHR, CISALB, pour faire un point sur fossés, digues et matériels techniques pour ralentir la crue.
Chantier à mener sur 2024.

→Une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle a été transmise en préfecture dès le jeudi 14/12.

→Il est proposé que Sébastien FANI, qui représente la commune à la commission GEMAPI de Grand Lac et a été membre du SHR, soit désigné référent « crises » pour la commune. Les membres du conseil donnent leur accord pour cette désignation.

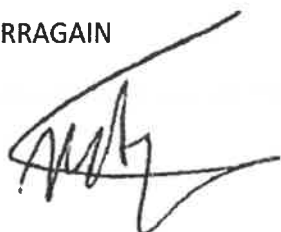
- **Vœux** : Les vœux de la municipalité auront lieu le Vendredi 12/01 à 19h à la salle des fêtes.
Du fait de la proximité avec les vœux et des vacances scolaires, la permanence « Elus » normalement prévue le Samedi 6 Janvier est annulée.

Le Maire remercie l'ensemble de l'équipe municipale et le personnel municipal pour son implication tout au long de cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Manuel ARRAGAIN



La secrétaire de séance

Michèle LAMBERT

